

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de
LA VERRIERE
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet

N° 2024-020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 1 ^{er} mars 2024	Date d'affichage	Séance du 7 mars 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 17 28
--	------------------	--------------------------	---

OBJET : Délibération portant sur l'attribution du lot n°3 – 7 rue de l'étang

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle
LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine
DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain
GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige
POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice
BAC Christine – RAOUL Nathalie
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian
BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés : LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240307-2024-020b-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Objet : Délibération portant sur l'attribution du lot n°3 – 7 rue de l'étang

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1892 ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État ;
Vu l'article L.3211-14 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les articles L.2241-1, L.3113-2, L.4221-4, L.5211-37 et L05722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2021-068 approuvant la convention cadre immobilier entre la Ville de La Verrière et AGORA STORE SAS et autorisant la vente de ces trois terrains ;
Vu l'avis favorable de la commission aménagement, urbanisme et développement durable, transport, travaux et développement urbain en date du 29 février 2024 ;

Considérant la délibération n°2023-072 portant attribution du lot n°3- 386 m² – 7 rue de l'Etang – à Monsieur ACHOUR Amar ;

Considérant le rejet tacite du permis de construire n°PC 78644 23 E0008 déposé le 11/07/2023 et non complété du 11/08/2023 au 11/10/2023 de Monsieur ACHOUR Amar ;

Considérant la volonté de Monsieur ACHOUR Amar de mettre un terme à cette acquisition ;

Considérant la nécessité de relancer la mise en vente du terrain ;

Considérant le rapport rendu par la Société AGORA STORE SAS, chargée de toutes les formalités liées à la mise en vente de ce bien ;

Considérant les enchères formulées par les participants ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte de la présentation des offres retenues fixant la synthèse de la commercialisation du lot n°3 - 386 m² – 7 rue de l'Etang.

Article 2 : Autorise la vente du terrain situé 7 rue de l'Étang 78320 La Verrière (anciennes parcelles cadastrales AB 135/136 avant redécoupage) à l'enchère proposée par Monsieur ALTINSOY et Madame SIRIN pour un montant de **154 265,00 €** net vendeur (**170 000,00 €** FAI).

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE
DE 22 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 6 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 7 mars 2024

Le Maire



Nicolas DANVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240307-2024-020b-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception en préfecture : 19/03/2024